

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN.

Etaient représentés : Mme Valérie BARDY a donné pouvoir à Mme Ghislaine BICINI,
M. David KOREN a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Mme Monique DEGRANDI.

08 – APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2026 A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS

I – Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents 27 / votants 29.

Ayant entendu l'exposé de Mme DEGRANDI et avant de procéder au vote du budget primitif 2026, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", et à l'article 657382 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit public, conformément au document porté au budget primitif 2026, faisant état de la dénomination des associations et organismes publics, et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AAR (Amis du Rail)
- Altirock
- Amicale du personnel communal
- Amicale des sapeurs forestiers
- Amicale des sapeurs-pompiers de Levens
- Avenir Sportif Levensois
- Bela Diri Silat Academie
- Banque Alimentaire des A.M.
- Cercle républicain St Antoine
- Chiens guide d'aveugles
- Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée : Association sportive
- Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée Ski
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : Foyer OCCE
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : sport
- Collège R. Cassin de Tourrette Levens : Foyer socio-éducatif (FSE)
- Collège St Blaise de Saint Sauveur sur Tinée

- Escale
- Instinct Animal – SOS faune sauvage
- Judo club levensois
- Les Chats Errants de Levens
- Levens d'un Temp
- Prévention Routière
- Les P'tits loups
- Scouts de France
- Service de remplacement Jeunes agriculteurs
- Société de chasse St Hubert
- Tennis Club Loisirs Levens
- Team Trial

II- Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents 27 / votants 28.

Ne prend pas part au vote : Mr Antoine VERAN

Ayant entendu l'exposé de Mme DEGRANDI et avant de procéder au vote du budget primitif 2026, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2026, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Chaîne de Vies 06

III- Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents 27 / votants 26.

Ne prennent pas part au vote : M. Georges REVERTE, Mme Jeanne PLANEL, M. Yan VERAN.

Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2026, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2026, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- AMSL (sections Cuisine, Ensemble vocal, VTT, TRIAL, TRAIL, Equitation, Salsa batchata)

IV- Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents 27 / votants 28.

Ne prend pas part au vote : Mme Ghislaine BICINI

Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2026, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2026, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Comité des Fêtes

V- Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents 27 / votants 28.

Ne prend pas part au vote : M. Yan VERAN

Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2026, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2026, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Coopérative oléicole de Levens

VI- Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents 27 / votants 28.

Ne prend pas part au vote : Mme Jeanne PLANEL

Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2026, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2026, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- Piano à Levens
- Saurepal

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.



AR Prefecture

006-210600755-20260421-DELIB8_210426-DE
Reçu le 23/04/2026